



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2022/46

L'an deux mille vingt-deux, et le 1^{er} décembre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Henri-Pierre BRANCOURT, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, René PACHER, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Nadine ROUGE, Jean-Pierre WASSER.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Aurélie CANTIE, Danièle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Marc METIFEU procuration à Jean-Louis REMY
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT
- Gisèle GIUGLARDO ANTONY procuration à Serge KONDRYSZIN
- Mahcer ABDELRAANI procuration à Muriel LACHEROY

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 031-200079804-20221201-D2022_46-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain JUSTAUT

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL 2023/2026- MULTI ATTRIBUTAIRE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat utilise l'accord cadre à bons de commande pour faire réaliser par une entreprise spécialisée les travaux qu'il ne peut réaliser en régie soit par manque de temps, soit par manque de moyens humains et/ou matériel. Un appel d'offres a été lancé pour un marché portant sur la période 2023/2026, sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire à bons de commande. La consultation ne comporte pas de lot, avec un montant minimum de 100 000 € et maximum de 2 500 000 € HT.

Six (6) entreprises ont remis des offres :

- Colas France – ETS Varilhes
- STAT
- Jean Lefebvre
- SAS Laurière
- Cousin Pradère
- GIESPER

Après analyse des offres et selon les critères de choix du règlement de la consultation, l'appréciation générale est la suivante :

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 031-200079804-20221201-D2022_46-DE

Bersier
Levrault

	COLAS	COUSIN	GIESPER	LAURIERE	LEFEVRE	STAT
Note financière : Cumul des points DE+BPU sur 60 points	56,00	52,83	51,45	55,00	48,94	54,49
Note technique (sur 40 points)	34	34	20	36	32	35
NOTE TOTAL SUR 100	90,00	86,83	71,45	91,66	72,94	89,49
CLASSEMENT	2	4	6	1	5	3

Après avis de la commission des marchés en date du 1 décembre 2022, Monsieur le Président propose de retenir l'offre des entreprises SAS LAURIERE ET FILS, SAS COLAS et SAS STAT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre des entreprises suivantes :

SAS LAURIERE ET FILS
4, rue de Lagut
24400 SAINT FRONT DE PRADOUX

SAS COLAS
Route de Foix
09120 VARILHES

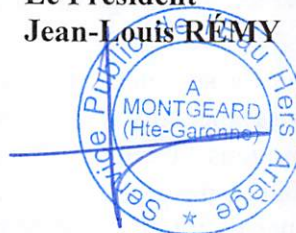
SAS STAT
375 chemin de la Grange
31 870 LAGARDELLE/LEZE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces associées.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président
Jean-Louis RÉMY



Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.